

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

ZAC SERGY DESSOUS à SERGY (01630)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de SERGY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Denis LINGLIN - Maire de SERGY

RCS / SIRET

2	1	0	1	0	4	0	1	4	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

COMMUNE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 6a : Infrastructures routières - 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concertée	- 6a : Création d'une voie nouvelle de desserte du site depuis l'avenue du Jura qui se termine en impasse. Cette voie sera remises aux collectivités (commune de Sergy ou Communauté de Commune du Pays de Gex) en fonction de leurs compétences respectives. -39 : ZAC créée par délibération n°01/15 du 13 janvier 2015 de la commune de SERGY. Surface de la ZAC : 32 852m ² . Programme de construction de 10 360m ² de surface de plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour répondre aux objectifs définis ci-après, le projet de la ZAC de Sergy-Dessous s'insère dans l'environnement naturel et urbain existant, enserré entre deux espaces urbanisés. Le parti d'aménagement potentiel favorise la création d'un quartier raisonnablement dense, intégré au paysage et conçu à une échelle humaine.

Le développement d'une trame viaire structurante et la conservation des éléments paysagers remarquables constituent également des piliers du nouveau quartier.

Le projet comprend :

- La création de la trame viaire desservant le site
- La création de stationnement (en long sur voirie) et de parkings
- La composition d'îlots urbains
- Des espaces publics paysagers (espaces de jeux, espaces de rencontre,
- Une programmation adaptée qui vient renforcer l'attractivité résidentielle contribuant ainsi à un meilleur cadre de vie des habitants et offrant des modes de déplacements doux (piétons, cycles).

4.2 Objectifs du projet

- ☒ Relier les quartiers existants : créer les liaisons et des espaces publics permettant d'assurer une continuité fonctionnelle et paysagère avec les quartiers limitrophes.
- ☒ Mettre en valeur la qualité environnementale et paysagère du site et promouvoir un traitement paysager qualitatif des abords des voies mais aussi des lots et terrains privés.
- ☒ Pour une bonne intégration dans l'environnement, favoriser la création d'un quartier raisonnablement dense, intégré au paysage et conçu à une échelle humaine.
- ☒ Concevoir un urbanisme bioclimatique (adaptation au site, exposition au vent, ensoleillement, topographie...) et intégrant les problématiques liées à l'environnement (gestion de l'eau, énergie, déplacements...).
- ☒ Prévoir une harmonisation des formes d'habitat, des styles architecturaux et du traitement paysager des clôtures et des espaces publics, au moins par secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Deux grandes nature de travaux seront réalisés dans le cadre du projet de ZAC : les travaux de viabilisation et d'aménagement des espaces publics réalisés par l'aménageur / les travaux de constructions des lots à bâtir réalisés par les promoteurs-constructeurs.

S'agissant des travaux de l'aménageur, ils se déclinent en 3 grandes étapes selon le planning prévisionnel suivant :

- étape 1 (2nd semestre 2020) : travaux de terrassement des espaces publics, réalisation des réseaux humides et secs (primaires et secondaires), aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales, et aménagement provisoire de voirie pour permettre l'accès aux chantiers de constructions
- étape 2 (1er trimestre 2022): travaux de voirie avec pose des bordures et revêtement, ainsi que l'éclairage public
- étape 3 (3ème trimestre 2022): travaux de plantations, mise en place du mobilier urbain et finition des abords des lots à bâtir

Concernant les travaux de constructions, ils se dérouleront également en 3 phases :

- phase 1 (à partir du 1er trimestre 2021 pour les deux premiers lots à bâtir) : terrassement / berlinoises (le cas échéant)
- phase 2 (à partir du 2nd trimestre 2021 pour les deux premiers lots à bâtir) : Gros oeuvre
- Phase 3 (à partir du 2nd trimestre 2022 pour les deux premiers lots à bâtir): Second oeuvre et aménagements intérieurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la livraison de l'ensemble des programmes de construction, la ZAC comprendra environ 100 à 130 logements (en fonction de la taille des logements), soit environ 230 à 270 habitants.

- Logements en accession libre : environ 80-85logements
- Logements en accession à prix maîtrisés : environ 15-20 logements
- Logements locatifs sociaux : environ 20-25 logements

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

REALISE

2012 : demande de cas par cas auprès de la DREAL Rhône-Alpes : arrêté n° AO8212P0185 du 28 novembre 2012 précisant que le projet n'est pas soumis à étude d'impact

2015 : ZAC créée par délibération n°01/15 du 13 janvier 2015 de la commune de SERGY

A VENIR en 2018

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU (dépôt prévu au 2nd trimestre)
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques - régime de la déclaration vis-à-vis du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1/ Superficie de la ZAC Sergy-Dessous :	1/ 32 852m ² (données cadastrales)
2/ Emprise des lots à bâtir :	2/ 18 967m ² (soit environ 58% de la surface de la ZAC)
3/Emprise des espaces publics : décomposé comme suit :	3/ 13 885m ² (soit environ 42% de la surface de la ZAC)
-3a/ Voirie principale :	
- 3b/ Parkings :	
- 3c/ Bassins de rétention :	
- 3d/ Esplanade et aire de jeux :	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La ZAC Sergy-Dessous se situe sur la commune de SERGY (01630) dans le département de l'Ain.

Le périmètre de la ZAC est délimité à l'Est par l'Avenue du Jura, par le lotissement au Sud et à l'Ouest, et enfin, par la frange bâtie du Centre village au Nord.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 06°0'6"E Lat. 46°16'63"N
 Point d'arrivée : Long. 05°59'57"E Lat. 46°14'59"N
 Communes traversées :
 SERGY (01630)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Haut Jura est situé à proximité du périmètre de projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 "Les Crêts du Haut Jura". La ZAC Sergy-Dessous se situe à 1 300m.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'axes de déplacement de la faune locale en provenance de la réserve naturelle du Haut Jura. Néanmoins celui-ci ne vient pas entraîner de perturbations sur ces axes de déplacement. Le site dispose actuellement d'un espace boisé constitué d'espèces locales (chênes, charmes, noisetiers) et d'un verger, qui selon le diagnostic réalisé dans le cadre de l'AEU, jouent le rôle d'habitat pour la petite faune. Cet espace sera affecté par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces naturels, agricoles et forestiers recensés dans le PLU ne sont pas concernés par le projet d'aménagement. Les parcelles non bâties situées au centre du secteur de projet ne sont pas des parcelles agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu dans le cadre du programme de la ZAC, l'implantation d'activités, types industrielles, susceptibles de générer des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de la ZAC prévoit la réalisation d'une voie nouvelle en impasse depuis l'avenue du Jura. Cette voirie permettra l'accès aux lots à bâtir qui accueilleront des programmes de logements. Cela entraînera une augmentation du trafic de véhicules domestiques pendant, principalement pendant les heures de travail (matin et soir). Il est estimé un trafic d'environ 256 véhicules/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les nuisances sonores limitées induites par le trafic automobile domestique, le programme de la ZAC ne prévoit pas l'implantation d'activités ou d'équipements susceptibles de générer des nuisances acoustiques substantielles. Autour de la ZAC, il n'y a pas d'activités ou d'équipements entraînant des nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme de la ZAC ne prévoit pas l'implantation d'activités de restauration ou d'équipements industriels susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autour de la ZAC, il n'y a pas d'activités ou d'équipements entraînant des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées pendant la phase de travaux et notamment de voirie lors des opérations de compactage des sols. L'aménageur prendra les mesures nécessaires pour limiter ces vibrations aux heures de travail (sauf entre 12h et 14h) et une attention particulière sera portée sur le gabarit des véhicules compacteurs pour réduire autant que possible les vibrations. Autour de la ZAC, il n'y a pas de chantiers ou d'activités génératrices de vibrations.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de la ZAC prévoit la réalisation : - de mâts d'éclairage public pour éclairer la voirie principale du projet, - d'éclairage d'ambiance pour les cheminement piétons et espaces publics. Afin de limiter la pollution lumineuse, l'aménageur prévoit la mise en place d'un système de réduction de l'intensité lumineuse pendant la nuit avec un détecteur de présence de piétons et véhicules pour augmenter l'intensité lumineuse à leur passage. Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme de la ZAC ne prévoit pas l'implantation d'activités ou d'équipements industriels susceptibles d'engendrer des rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme de la ZAC ne prévoit pas l'implantation d'activités ou d'équipements industriels susceptibles d'engendrer des rejets liquides.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				La ZAC n'engendrera pas la production de déchets autres que ménagers. A ce titre, des bacs de tri sélectif seront installés dans le périmètre de la ZAC.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZAC ne se situe pas dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Dans le périmètre de la ZAC il n'y a pas d'immeubles classés ou inscrits. La ZAC ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un monument historique, ni sur un site classé ou inscrit. Enfin la ZAC ne se situe pas dans un périmètre délimité des abords d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains inscrits dans le périmètre de la ZAC sont non bâtis. Il n'y a aucune activités agricoles, sylvicoles présentes sur les terrains.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La présence d'un espace boisé et l'existence de petites faunes sur le secteur d'aménagement devront être pris en compte pour le projet. Des mesures seront mises en oeuvre pour limiter l'impact du projet sur la qualité écologique du site. Le traitement paysager sera effectivement pensé au regard de la biodiversité (réintroduction d'espèces d'arbre locales) et notamment de la conservation des habitats de la petite faune : préservation ou reconstitution de liaisons arbustives permettant le déplacement de la faune, mise en place de zones de refuges temporaires (hibernaculum) pendant toute la durée des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La commune de SERGY (01630) a formulé en 2012 une demande auprès de l'Autorité environnementale pour être dispensée d'étude d'impact. Le projet d'aménagement créant une Surface de Plancher (SDP) supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, est soumis à la procédure de cas par cas.

L'arrêté n°AO8212P0185 du 28 novembre 2012 formule ainsi que « En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement et sur la base des informations fournies par le pétitionnaire, le projet d'aménagement de la ZAC Sergy Dessous sur la commune de Sergy n'est pas soumis à étude d'impact.»

Nous considérons donc que le projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Précisions sur les mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine se rapportant à l'article 6.4 du présent document.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SERGY

le, 10/04/2018

Signature



